

## Le FILM à voir absolument !!

Au Dôme Cinéma à Albertville

Séances programmées :

- mercredi 2 mars 14 h ou 20h30,
- jeudi 3 à 18h15,
- vendredi 4 à 18h30,
- dimanche 6 à 16h30 ou à 18h15 ,
- lundi 7 à 18h15 ou à 20h30, mardi 8 à 20h30

**ou ne pas manquer  
le samedi 5 mars**

**Dôme Cinéma  
salle 1 à 20 h 30**

**avec le journaliste Vincent BERNADET**

[http://www.amis-du-cinema.com/pages/fiche\\_film.php?id=2377](http://www.amis-du-cinema.com/pages/fiche_film.php?id=2377)

Vous pouvez réserver vos places en ligne ou à la billetterie.

Faites vite !!

Regardez la bande annonce

[https://www.youtube.com/watch?v=U55G\\_PiSFh0](https://www.youtube.com/watch?v=U55G_PiSFh0)

## Usine FERRO PEM CHÂTEAU FEUILLET

Une avancée pour les ouvriers

Un accord sur la reconnaissance de la pénibilité vient d'être signé par la CGT.

**La fabrication du silicium ne s'apparente pas à un séjour au Club Med.**

La fusion du quartz dans des fours à arc, le broyage, le conditionnement du silicium produit demandent beaucoup de participation des salariés : affrontés à la chaleur, au bruit, à la poussière, mais aussi au travail posté, jour et nuit, dimanche et jour férié, les personnes engagées dans la production paient beaucoup de leur personne physiquement. Aussi des dispositions pour compenser cette pénibilité ont été mises à l'étude...

**Résultat ?...** Tout d'abord,

- ◆ Tout faire pour éliminer le plus possible tous les facteurs à risque par le renforcement de la prévention (insonorisation des locaux, étanchéité des cabines, aide à la manutention, plan

canicule etc.), création d'une démarche participative avec les salariés (instauration d'une réunion sécurité/santé hebdomadaire dans chaque secteur), renforcement de la formation.

**La règle ? le tous ensemble. Pas question de perdre sa vie ou de l'abimer en voulant la gagner au travail.**

- ◆ Mais aussi, la reconnaissance officielle de cette pénibilité qui reste malgré tout pour les salariés, en créant un compte de pénibilité en fonction des tâches et postes occupés. Attribution de points, qui en les totalisant, donneront le droit de pouvoir partir en retraite 1 an avant la date prévue avec 70 % du salaire, ou passage à temps partiel sans



*perte de salaire, ou suivre une formation qualifiante. Donneront droit à des points, plafonnés à 100 points pour l'ensemble de la carrière d'un salarié ? Des conditions particulières de travail.*

*Exemple : 1 année d'exposition à un facteur à risques : 4 points ; travail répétitif ; travail en équipes successives alternantes (50 nuits par an) ; travail de nuit (120 nuits par an) ; travail en milieu hyperbare (voir tableau page 4).*

La CGT a signé cette disposition mise en place dans les usines de Ferro-Pem. Oui il est possible, même à notre époque, de ne pas laisser le champ libre au système productif, de ne penser qu'à la productivité maximum et au profit sans fin. Une avancée à saluer.

### **Les négociations annuelles sur les salaires ?**

Une augmentation générale : **+ 0,7% et 0,5% en individuel avec un talon minimum de 30 € pour les journaliers et de 25 € pour les postés.**

**Mais aussi une prime forfaitaire pour les vacances qui passe de 1 650 € à 1 800 € par an, création d'une prime de panier aux postes du matin et d'après midi de 6,30 € qui n'existait pas auparavant. Un abondement intéressement de 400 euros et différentes primes.**

*La CGT a signé ces dispositions en accord avec les salariés.*

### **L'activité industrielle de cette usine est en plein régime.**

Les 4 fours habituellement arrêtés l'hiver sont tous en activité : *un accord avec EDF pour le prix acceptable du courant électrique hivernal a pu être conclu, en échange de baisser la marche des fours immédiatement en cas de besoin urgent de courant pour le réseau national.*

Le silicium est un produit en forte demande sur le marché mondial, actuellement, pour les alliages avec l'acier, l'alu, les silicones, les panneaux photovoltaïques. Une usine prévue au Canada a été annulée, la fabrication en Chine ne répondant pas aux espérances, des usines en Espagne, pénalisées par le manque d'électricité disponible en permanence, donne à nos usines une grande importance.

Reste à poursuivre la recherche pour mettre au point la fabrication par voie métallurgique du silicium pour le photovoltaïque, la captation du CO<sub>2</sub> lors de la fusion de la silice, etc...

## **CEZUS AREVA Ugine**

Cette usine (*rappel*) fabrique le **ZIRCONIUM**, ce métal spécial pour la composition des gaines qui serviront à contenir l'uranium dans les réacteurs nucléaires, un métal de première importance indispensable pour la construction d'une centrale nucléaire. **Leader mondial en concurrence avec 2 autres fabricants dans le monde, mais seul en Europe.**

Cette usine qui emploie 290 salariés fait partie du groupe AREVA, Société d'Etat. Mais AREVA est en



pleine déconfiture actuellement avec un déficit de plus de 5 milliards d'euros, avec le retard énorme de la livraison d'un réacteur EPR en Finlande (*5 ans de retard*) et les difficultés dans celui de Flamanville, des opérations désastreuses d'acquisition de mine d'uranium en Afrique du temps de la direction de Mme Lauvergeon, etc...

Si bien que Areva va être dépecée, le secteur des réacteurs nucléaires va passer sous le contrôle d'EDF sous le nom AREVA NP (*10 000 salariés dont la moitié de Cadres*).

=> EDF 75 % du capital, Areva 25 % pour le moment.

=> Bientôt : **EDF 51 %, Areva 15 % et le reste 34 % sur le marché dont des Japonais et Chinois.**

CéZus ne sera pas EDF mais une filiale : **donc pour les salariés, pas de statuts EDF.**

**Ce qui se profile ?** La réduction du déficit d'Areva va entraîner la réduction des effectifs et des remises en cause dans tous les secteurs.

Pour Cezus Ugine, ce sont **26 postes supprimés d'ici 2017**, mais sans licenciement.

=> *A la production (une dizaine), dans les administratifs dont 6 en compta regroupés à Lyon.*

C'est la douche froide qui devait entraîner une révolte, mais les temps changent devant la peur de la perte d'emploi.

Une nouvelle rassurante tout de même, c'est le **nouvel accord passé avec Timet pour poursuivre dans les fours de fusion de Cezus la fabrication du titane pour Timet Savoie** (*présente sur le site*), c'est-à-dire **la moitié de l'activité dans ce secteur et l'embauche de 2 personnes supplémentaires à la forge.** Cet accord est vital pour Cezus, complétant son activité pour le Zirconium.

L'importance du maintien de ces activités industrielles représente plus de 400 emplois directs dans ses deux usines, une production hautement stratégique dans des secteurs de pointe : *le nucléaire et l'aviation (titane pour les moteurs d'Air Bus et de Boeing).*

**Un savoir-faire qu'il ne faut pas brader : une sale habitude prise en France.**

**Gageons que cette crise ne remette pas en cause ce potentiel français si précieux pour l'avenir.**

**La CGT avec ses délégués ne laissera pas fondre ce patrimoine aussi précieux.**

## Carbone Savoie

La situation devient très grave.

Les réunions entre la Direction ne donnent plus rien, remettent en cause même toutes les promesses.

Les salariés en réunion ce lundi ont pris de graves décisions.

### Grève, blocages des sites Carbone Savoie

A l'unanimité les salariés Carbone Savoie la Léchère et Vénissieux présents à l'assemblée Générale le lundi 29 février 2016 ont de nouveau voté blocages des sites avec mouvement de grève sur les revendications suivantes :

- **Expertise indépendante pour déterminer les investis**
- **Maintien des conditions du PSE 2014 pour tous départs et licenciements**
- **Maintien des effectifs sur les 4 ans**
- **Attribution d'une prime de cession.**

Rappel : Les Carbone Savoie ont été en grève du 2 février au 14 février où de fortes actions ont été engagées.

**VENEZ SOUTENIR LES SALARIÉS  
CARBONE SAVOIE LA LÉCHÈRE.**

**ON NE LÂCHERA PAS !!!**

**ON EST TOUS CONCERNÉS !!**

**Grève illimitée  
Carbone Savoie  
la Léchère ( 73)  
N'hésitez pas  
à venir nous soutenir**

## Val d'Isère

Les pisteurs menacent de faire grève dès mardi pour des salaires plus dignes.

### Préavis de grève levé au service des pistes de Val d'Isère.

La CGT avait déposé un préavis de grève pour le mardi 1<sup>er</sup> mars. Nous avons dit notre disponibilité pour négocier pour éviter le conflit.

Grâce à la mobilisation du personnel, des délégués du personnel et du délégué syndical CGT, du soutien de la CGT et de son responsable national, Antoine Fatiga, et aussi du relais des médias, un compromis a été signé formalisant la fin du conflit.

Les salariés ont obtenu des avancées salariales significatives :

- **Au 1<sup>er</sup> mars 2016, augmentation de 30 points, ce qui fait un peu plus de 110 Euros net.**
- **A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, +2,5% d'augmentation et 9 points supplémentaires.**
- **Au 1<sup>er</sup> décembre 2017 : +3%.**
- **Au 1<sup>er</sup> décembre 2018 : +3%.**
- **Au 1<sup>er</sup> décembre 2019 : +1,5%.**
- **Et à partir de 2020, une négociation annuelle aura lieu sur la base d'une augmentation minimum de 1%.**

Cela va permettre dès le 1<sup>er</sup> mars 2016 à ce que les plus bas salaires soient au-dessus du SMIC. C'est ce qui est prévu par la loi.

**LA MOBILISATION PAIE,  
RIEN NE S'OBTIENT SANS LUTTER.**



# Le Compte prévention pénibilité pour les salariés

## Je suis concerné

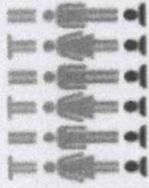
si je suis salarié du régime général ou agricole, en contrat d'une durée d'au moins 1 mois et exposé à l'un ou plusieurs des facteurs de risques, au-delà des seuils fixés



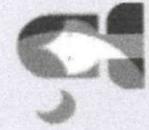
**Travail répétitif**  
900 heures par an



**Travail en milieu hyperbare**  
60 interventions par an



**Travail en équipes successives alternantes**  
50 nuits par an



**Travail de nuit**  
120 nuits par an

➤ **A savoir** : le dispositif entre en vigueur en 2015 pour ces 4 facteurs et en 2016 pour 6 autres.

**A COMPTER DE 2015**

**Je cumule des points sur mon compte** en fonction du barème établi

**1** année d'exposition

➔ à un facteur de risques

**4** POINTS

=

➔ à plusieurs facteurs de risques

**8** POINTS

=

➤ **A savoir** : le compte est plafonné à 100 points pour l'ensemble de la carrière d'un salarié.  
➤ **Cas particuliers** : pour les salariés nés avant le 1<sup>er</sup> juillet 1956, les points acquis sont doublés.



**Je suis une formation professionnelle qualifiante**  
2 points = 50 heures de formation  
12 points = 300 heures de formation  
20 points = 500 heures de formation



**Je finance mon passage à temps partiel sans perte de salaire**  
10 points = 1 trimestre à mi-temps sans réduction de salaire  
Moins de 8 trimestres (2 ans)

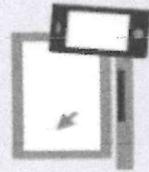


**J'anticipe mon départ à la retraite**  
-10 points = 1 trimestre de retraite supplémentaire  
Maximum 8 trimestres (2 ans)

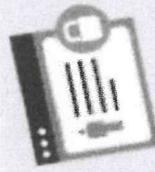
➤ **A savoir** : les 20 premiers points acquis sont réservés à la formation.  
➤ **Cas particuliers** : pour les salariés nés entre 1960 et 1962, seuls 10 points sont réservés à la formation professionnelle et pour les salariés nés avant 1960, aucun point n'est réservé.

**A COMPTER DE 2016**

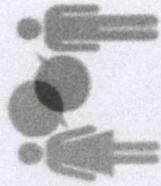
**J'utilise mes points** pour réduire mon exposition



**Je m'informe sur** [www.preventionpenibilite.fr](http://www.preventionpenibilite.fr) ou en consultant le 36 02



**A compter de 2016, je gère mon compte via mon espace personnel**



**Je dialogue avec mon employeur**

**Je m'informe et réalise mes démarches**